



Communiqué de presse
Le 22 avril 2013

**Le Parc naturel régional de Camargue,
le Groupe Chiroptères de Provence
et le Conseil général des Bouches-du-Rhône
solidaires du Programme Européen LIFE pour la protection des chauves-souris**

**« Installation d'un dispositif sonore de franchissement routier
pour les chauves-souris »**

Portant sur la conservation et la gestion intégrée du Grand Rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées en région méditerranéenne française, le **Programme Européen LIFE+ Chiro Med**, coordonné par le Parc naturel régional de Camargue, prévoit la réalisation de dispositifs de franchissement routiers pour les chauves-souris afin de pallier l'une des menaces majeures pesant sur elles : les collisions routières.

Une étude menée par le Groupe Chiroptères de Provence dans le cadre du dit programme a permis de mettre en évidence deux points majeurs de franchissement routier par le Grand Rhinolophe sur des routes départementales des Bouches-du-Rhône : la **RD 570** - devant le Château d'Avignon - et la **RD 572** - à l'ouest du carrefour de Saliers. En effet, cette espèce suit les réseaux végétalisés et s'approche de la surface de la route à une hauteur de 1,60 m en moyenne lors des franchissements (GCP, non publié), ce qui la rend particulièrement vulnérable à la mortalité routière, par collision avec les véhicules (Cosson et Kapfer, 2008).

Afin de limiter la mortalité sur ces routes, il a été décidé de tester l'efficacité des revêtements routiers comme avertisseurs sonores pour prévenir les chauves-souris du passage de véhicules et particulièrement le Grand Rhinolophe.

Ainsi, en novembre 2012, à l'occasion de travaux de réfection de 1,5 km de voie sur la RD 570 par le Conseil général des Bouches-du-Rhône, un enrobé spécifiquement bruyant dans les hautes fréquences au passage des roues a été installé en amont et en aval de la zone identifiée de franchissement routier par le Grand Rhinolophe. Cet enrobé engendre, lors du passage d'un véhicule, l'émission de signaux sonores dans la gamme des fréquences basses à laquelle cette espèce est le plus sensible, permettant ainsi de l'avertir de l'arrivée des véhicules. Des travaux similaires sur le revêtement routier de 10 km de voie sur la RD 572 auront lieu cet automne.

L'aménagement d'un point de passage routier sécurisé pour les chauves-souris par la pose d'un avertisseur sonore est un projet expérimental et innovant. Les résultats obtenus grâce à cette action seront exploités ultérieurement lors des réflexions préalables à d'autres aménagements ayant pour but de limiter la mortalité des chauves-souris sur les routes. Celle-ci est très élevée en France en raison de la densité du réseau routier et des nombreux points noirs routiers pour les chauves-souris. A travers l'aménagement d'un avertisseur sonore, l'objectif est de pouvoir apporter de nouvelles solutions probantes, simples, peu chères et appliquées pour réduire ces points de conflits et limiter leurs conséquences sur les populations de chiroptères.

Contact presse :

Muriel Cervilla - Parc de Camargue : com@parc-camargue.fr ou 04 90 97 19 89 / 06 21 87 00 32

Contacts informations :

Emmanuel Cosson - Groupe Chiroptères de Provence

emmanuel.cosson@gcprovence.com ou 04 86 68 86 28

Benoît Laplane - Conseil général des Bouches-du-Rhône

benoit.laplane@cg13.fr ou 04 13 31 95 82

Christelle Galindo - Parc de Camargue

c.galindo@parc-camargue.fr ou 04 90 97 10 40



Pour en savoir plus sur le LIFE+ Chiro Med :
www.lifechiromed.fr